

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

Dédée	Page 1
Mairie - La Souleïado	Page 1
Compte rendu du Conseil	Page 2 à 3
Infos Mairie	Page 3 à 4

MÉMENTO

- **Dimanches 8 mai :**
Victoire de 1945
Commémoration à 10h00 au cimetière
- **Jeudi 26 mai :**
Ascension
- **Dimanche 29 mai :**
Fêtes des mères

DÉDÉE

Traverser le temps fêter ses 100 ans ; un grand évènement de la vie vécu par Dédée le dimanche 3 avril 2022. Très belle journée, elle a été très forte en émotions mise à l'honneur pour sa longue vie. Bien entourée et bien gâtée. Pour elle son regard sur les cadeaux n'est pas aussi important que la main qui le donne. Vie qu'elle a menée simplement avec sagesse, tendresse, amour, honnêteté, respect. La vie lui a donné le titre de maman, grand-mère et arrière grand-mère qu'elle assume toujours avec amour.

Exilée depuis 10 ans à Rousset les Vignes, sa vie et son cœur sont toujours restés à Montbrison où son esprit et sa mémoire vagabondent souvent, ses chers amis et voisins et ceux qu'elle a aimé qui ne sont plus.

Le quartier de Peyrol connaît deux centenaires avec sa fidèle amie mémé Odette, que de souvenirs, leurs ramis, leurs promenades. Les chemins n'avaient pas de secrets pour elles. Ses chers et fidèles voisins qui l'accompagnent toujours dans son cheminement.

Merci à eux pour tout le bonheur qui lui apportent, leurs marques d'affection, de tendresse et leur magnifique orchidée offerte pour ses 100 ans.

Elle est toujours curieuse de tout, la télé, les nouvelles du journal une bonne mémoire du temps passé.

Elle tricote toujours, la reine du cache-nez et la belote avec Ginette, Martine et Barbara.

Avec la bienveillance des infirmières de Taulignan, Céline, Emilie, Marine et Sylvie.

J'ai encore le bonheur et la chance de pouvoir partager la vie de ma maman.

Un grand merci à vous tous. Affectueusement.

Paulette, Dédée et sa famille.



MAIRIE - LA SOULEÏADO

Le repas offert par la municipalité et le Club Inter Age « La Souleïado » aux personnes âgées de 70 ans et plus aura lieu le mardi 7 juin 2022 à midi à l'auberge de St Pantaléon. Merci de faire votre réservation.

COMPTE RENDU DU CONSEIL

Séance du 4 avril 2022 à 18H00

PRESENTS :

BERARD Joseph, BERNARD Sylvain, BRUNEL Mathieu, CHEYRON Cindy, DESCOUR Catherine, GOURJON Pierre, MAILLOT Séverine, MERY Patrice, PERRET Florence,

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Florence

Ordre du jour :

- Vote Budget
- Vote compte administratif
- Vote taxes
- Emprunt goudron
- Passage à la comptabilité M14
- Questions diverses.

HOMMAGE

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, une minute de silence est observée pour Erik RUNGETTE.

VOTE BUDGET 2022

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs 2022 pour le budget communal et le Service Eau.

1/ Budget communal :

Les recettes et dépenses sont équilibrées à :

- Section Fonctionnement.....271 397 €
 - Section Investissement.....148 164 €
 soit un total de.....419 561 €

Les principaux investissements prévus sont :

- Travaux de voirie.....55 200 €
 - Achats défibrillateur.....1 474 €
 - Mobilier table cantine école.....920 €
 - Travaux chauffage salle des fêtes1 760 €
 - Travaux logement communal.....63 470 €

2/ Budget du Service EAU :

Les recettes et dépenses sont équilibrées à :

- Section Exploitation.....53 057 €
 - Section Investissement.....107 970 €
 soit un total de.....161 027 €

Le Conseil municipal vote chacun des deux budgets présentés ci-dessus pour un montant total de 644 058 €.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2021 pour le budget communal et le Service Eau.

1/ Budget communal :

Il présente un résultat de fonctionnement cumulé positif de 56 595.66 €

qui sera reporté au budget communal de la manière suivante :

- en section Investissement pour un montant de 3 711.03 €

- en section Fonctionnement pour un montant de 52 884.63 €

Le solde d'exécution d'investissement est négatif pour un montant de 1 951.03 €

2/ Budget EAU :

Il présente un résultat d'exploitation de 10 729.22 € qui sera reporté en section Exploitation au budget primitif 2022.

Le solde d'exécution d'investissement est positif pour un montant de 94 840.82 €

Les comptes administratifs et affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité.

Le report excédentaire 2021 de la section fonctionnement de la commune est cette année de 52 884.63 €, contre 34 033.15 € en 2020, une politique d'économie permet l'équilibre du budget malgré la baisse des dotations au fil des années.

Accord du Conseil

VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, vu l'article 1640 B du Code Général des Impôts, il doit voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Le produit fiscal attendu s'élève à 107 407€ €.

Le Conseil Municipal délibère et décide de voter les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 28.78 %
- Taxe foncière (non bâti) 45.93 %

Accord du Conseil

EMPRUNT GOUDRON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de goudronnage du chemin des Gailles et des Oliviers. Le montant des travaux s'élève à 48 733€ HT. Il est maintenant nécessaire d'effectuer un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de demander à la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche un prêt selon les caractéristiques suivantes :
 - * Montant : **55 000 €**
 - * Durée : **5 ans**
 - * Taux actuel : **1.44 %** fixe
 - * Echéances de remboursement :

Mensuelles.

- * Frais de dossier 120 €

Nous avons choisi de faire un emprunt pour un goudronnage total du chemin des Olivières plutôt que de le faire par tranche.

L'emprunt sera remboursé avec la subvention versée chaque année par le Département pour la réfection des routes.

Accord du Conseil

PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que en application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville de Montbrison sur Lez, à compter du 1^{er} janvier 2023.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Plusieurs Conseillers soulèvent le problème de l'absence de mots dans les boîtes aux lettres lors d'un décès dans la commune.

Monsieur le Maire ne souhaite plus que ce soit les employés communaux qui le fassent. D'autres solutions vont être envisagées :

- Affichage à la Mairie, et dans les commerces de Montbrison.
- Message par SMS
- Information par adresse mail
- Mots distribués par les bénévoles.

REPAS CANTINE

Suite à la hausse des matières premières et de l'énergie, l'entreprise qui fournit les repas de la cantine des écoles de Montbrison et du Pègue souhaite modifier le prix des repas, deux choix sont possibles :

- Augmentation de 6.5%, soit 26 centimes par repas
- Suppression du fromage dans les repas

Le Conseil souhaite garder l'équilibre alimentaire au niveau des repas. Les produits laitiers sont importants pour la croissance des enfants. Une rencontre est prévue avec la Mairie du Pègue.

HYGIENE A L'ECOLE

Un Conseiller informe que les enfants doivent se laver les mains à l'eau froide avant de passer à table.

Une solution va être trouvée et mise en place pour permettre aux enfants de se laver avec de l'eau chaude.

NUMEROTATION ADRESSAGE

Un Conseiller fait remarquer qu'il y a un problème de numérotation de maison sur le chemin de Charenton.

Le Conseil va prendre contact avec l'entreprise qui a réalisé la numérotation.

ELAGAGE HAIES

Un Conseiller signale que sur certains chemins les haies bordant les routes sont trop larges. Il serait utile de les couper sur environ trois mètres de hauteur.

Des devis vont être demandés.

STOCKAGE GOUDRON

Les travaux pour faire la dalle de béton pour stocker du goudron avancent bien. Un Conseiller demande des volontaires pour finir le chantier.

La séance est levée.

Les Conseillers Municipaux, Le Maire,
Patrice MERY

INFOS MAIRIE

DEMISSION

Monsieur BRUNEL Mathieu a donné sa lettre de démission du Conseil Municipal le 6 avril 2022.

POINT DE COLLECTE POUBELLES

Le PAV (point d'apport volontaire) a été mis en place depuis le 11 avril et il y a déjà quelques incivilités. Je vous rappelle que les bacs à ordures ménagères ne sont pas des bacs à « tout venant », ce qui ne rentre pas dans les autres containers (car trop volumineux) doit être porté à la déchetterie.

Nous vous rappelons également qu'en mairie il y a un point de collecte pour les petits appareils et électroménagers si vous ne pouvez pas aller à la

déchetterie nous faisons le relais (voir texte ci-dessous paru sur le petit journal de décembre).

Merci de respecter les consignes car nous sommes pénalisés financièrement si les bacs ne sont pas conformes.

Merci.

Patrice MERY

Opération « Sortons IEEEES du placard » !

Les appareils d'Équipements Électriques et Electroniques (EEE), font partie de notre quotidien. Une fois obsolètes ou abîmés, ces objets doivent être recyclés pour extraire les matériaux recyclables et éviter toute pollution.

Le SYPP, en partenariat avec l'éco-organisme Ecologic, accompagne les mairies à travers le

déploiement de box de collecte sur leur territoire, mises à disposition dans les bâtiments communaux et les groupes scolaires.

Electribox pour la Mairie et Monsterbox pour l'école, sont deux dispositifs réutilisables : une fois remplie, la box est vidée en déchèterie, dans la benne dédiée aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Une fois vide, la box est rapportée dans l'établissement où elle pourra de nouveau être remplie.

GSM Box est un dispositif spécifique à la téléphonie mobile. Une fois remplie, la box, qui est préaffranchie, doit être apportée en agence postale afin d'être envoyée vers l'ESAT Les Ateliers du Bocage. Attention toutefois à n'y déposer que les téléphones en état de marche, ceux hors d'état sont à déposer dans l'Electribox ou la Monsterbox.

L'objectif de l'opération est de consolider le geste citoyen en apportant de la visibilité au recyclage de ces équipements spécifiques qui sont encore trop souvent jetés sans être recyclés.

Une nouvelle vie pour les appareils

Ce recyclage permettra d'éviter des pollutions, de préserver les ressources naturelles et d'agir en faveur

d'une économie circulaire en faisant travailler les acteurs locaux.

Que peut-on déposer dans l'Electribox et la Monsterbox ?

Tous les petits appareils électriques et électroniques qui se branchent, rechargeables ou non, ou encore à piles peuvent y être déposés : fer à repasser, sèche-cheveux, webcam, clé USB, grille-pain, rasoir électrique, perceuse, vidéoprojecteur, souris d'ordinateur, lampe de bureau ... Merci pour votre mobilisation.

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10 heures au cimetière, elle sera suivie d'une commémoration sur la tombe de M Pierre SIMONET, Compagnon de la Libération.

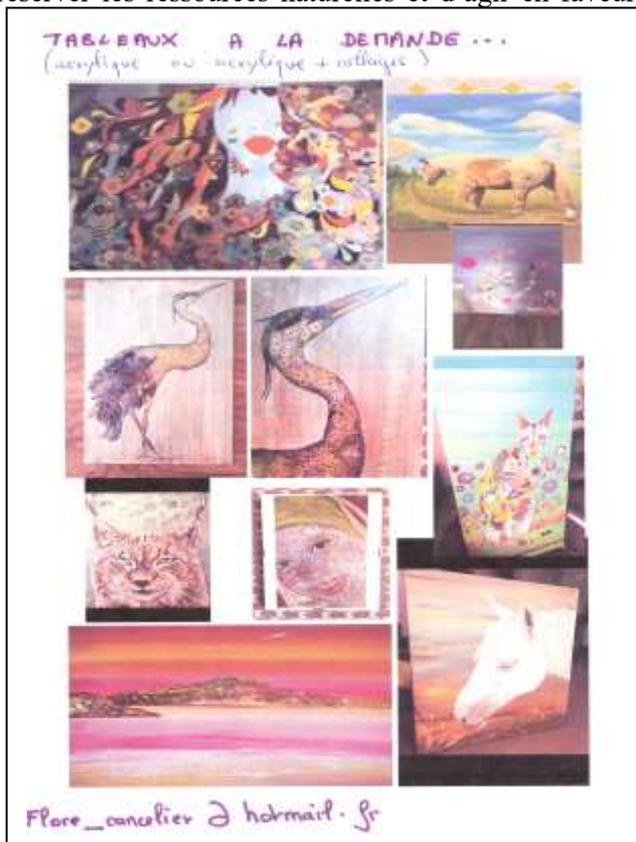
ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Cimetière : Emprunt de 2011 à 3.76%, dernière échéance en 2040. Reste à devoir : 68 507€

Salle polyvalente : Emprunt de 2010 à 4.29%, dernière échéance en 2039. Reste à devoir : 135 497€

Logement stade : Emprunt de 2019 à 1.76%, dernière échéance en 2038. Reste à devoir : 108 970€

Dettes par habitant : 1082€ au 1^{er} janvier 2022



RENCONTRES
CONTACT EMPLOI

JEUDI 05 MAI 2022
de 13h30 à 17h30 • Salle du Vignarès • VALRÉAS
Chemin du Moulin neuf

C2EG
CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ENCLAVE DES PAYS ET DES PAYS DE GRIGNAN
www.c2eg.fr • contact@c2eg.fr

Informations et entreprises participantes Club C2EG

À la recherche d'un emploi ou d'un stage, des entreprises vous accueillent !
Venez avec votre CV et mettez vos compétences et aptitudes en avant.

INDUSTRIE	HÔTELLERIE	RESTAURATION	ADMINISTRATION
VENTE	BÂTIMENT	SÉCURITÉ	SERVICE

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 1^{er} juin 2022**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 23 mai 2022 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

Email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT